

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
M. Fourge, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 2, supprimer les mots : « , codifiées ou non, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.